

**D48 2025**  
**DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES**  
**COMMUNE DE SAINT FELIU D'AVALL**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le trois septembre deux mille vingt-cinq à 18H30, les membres du conseil municipal de la commune de Saint Feliu d'Avall se sont réunis dans la Salle du Conseil Municipal en séance ordinaire, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Date d'envoi de la convocation : 27/08/2025

Étaient présents : CAZALS HENRI - BRUZY ALBERT - GARRIDO ROGER – CASES Michel - Daniel ERRE - CARBO MICHELLE - BALESTE MARIE - DELAFUENTE STEPHANIE -DOGOR FRANCIS - ESPIRAC HELENE - LAMARQUE JOELLE LAMARQUE MARIE JOSEE - LLOBET CHRISTOPHE - Anne Marie PORTA - LERAY Philippe – SOL FREDERIC - TEYSSEYRE THIERRY – TROGNO Marie - COPIN Martine

formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 23 membres.

Absents excusés :

MAURAT CHRISTINE qui avait donné procuration à Marie BALESTE

RIUBRUJENT CHRISTIANE qui avait donné procuration à Frédéric SOL

SUELVES SEBASTIEN qui avait donné procuration à Daniel ERRE

OMS BRUNO qui avait donné procuration à Marie José LAMARQUE

**OBJET : CONVENTION RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION DE LOCAUX POUR L'EXERCICE DE L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL - PMMCU**

Au vu de l'exercice de la compétence statutaire « Enseignement Artistique » la commune de Saint-Feliu-d'Avall met à disposition de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine un local à titre d'annexe aux antennes dans les conditions énoncées dans la convention ci-jointe.

- 1<sup>er</sup> étage du Centre Socio Culturel Max Havart (Rock Métal)

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE :**

**ADOpte :**

**La signature d'une convention relative à la mise à disposition de locaux à Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine pour l'exercice de l'enseignement artistique sur le territoire communal.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme au registre des délibérations

Nombre de membres afférents au C.M : 23  
Nombre de conseillers présents : 19  
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 23  
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :  
Publication et notification du :

**Le Maire,**  
**Roger GARRIDO**

